

Les activités débutent à partir du
1^{er} septembre 2019.

Montant de l'adhésion : 18 € pour les adultes, 35€ pour
les couples et 11€ pour les moins de 18 ans.

Extraits du Règlement intérieur :

Pour participer aux activités, il est obligatoire d'avoir
acquitté le montant de l'adhésion au Foyer Rural.

Cette adhésion témoigne de votre appartenance au
mouvement des Foyers Ruraux et vous fait bénéficier d'une
assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accidents,
dans le cadre des activités du Foyer Rural.

Le montant de la cotisation, pour participer à une activité,
doit être acquitté auprès du responsable de la section.

Il n'en sera fait aucun remboursement, sauf cas de forces
majeures (maladie, accident, déménagement, suppression
d'activité, ...)

Il est demandé aux parents de jeunes enfants de venir
chercher ces derniers à l'issue des activités.

Le Conseil d'administration du Foyer Rural se réserve le
droit de modifier et/ou supprimer une activité si cette dernière
ne réunit pas suffisamment de personnes et la rendant de ce
fait inintéressante.

Pour toutes les activités physiques et/ou sportives, il est
demandé de renseigner le questionnaire santé (QS-Sport)
et/ou fournir un certificat médical.

Association affiliée à la FDFR 07-26 N° F26004

Agréments : Sport N° 26.92.022 ; Education Populaire 26.11JEP51

foyerrural-saintrestitut@orange.fr www.foyerruralsaintrestitut.fr

Siret 51423826000012

Foyer Rural de Saint Restitut

Saison 2019-2020



Foyer Rural de Saint Restitut